INFORMATIONS GENERALES

Document à conserver par les usagers

I) Modalités de stationnement

Vous trouverez au verso un plan de l'établissement. Le parking mis à la disposition des élèves et des visiteurs se situe au bout de l'avenue du campus Jean Durand. Aucun stationnement en dehors de ces espaces ne sera toléré. **Tout élève ou visiteur doit obligatoirement se présenter à la loge (Bât A) pour accéder à l'établissement.**

II) Accès à la restauration scolaire

Pour accèder à la restauration scolaire trois conditions doivent être remplies **pour tous les usagers**:

ETRE EN POSSESSION DE LA CARTE JEUNE

Pour les collégiens, lycéens et apprentis : Il appartient aux familles de faire la demande de carte jeune sur le site du conseil régional d'Occitanie, de préférence en même temps que l'inscription, afin d'être en possession de cette carte le jour de la rentrée scolaire. La carte région doit être présentée à chaque passage au restaurant scolaire, il vous est demandé de vous munir systématiquement de cette carte pour qu'un plateau-repas vous soit délivré.

Pour les stagiaires Greta : une carte vous sera délivrée par le service d'intendance.

POUR LES DEMI-PENSIONNAIRES ET INTERNES :

Le principe retenu est celui du forfait trimestriel. Les frais doivent être réglés dès réception de l'avis aux familles. Les chèques sont libellés à l'ordre de « l'agent comptable du lycée Germaine Tillion ». Les frais d'internat et de demi-pension sont basés sur un forfait annuel divisé en périodes inégales correspondant aux trois trimestres scolaires.

Les paiements peuvent s'effectuer en chèque, espèces auprès du service de l'intendance, par virement ou par carte bancaire à partir de l'ENT (Espace Numérique de Travail) disponible sur le site du lycée : https://www.lyc-tillion-castelnaudary.ac-montpellier.fr/. La première facturation vous parviendra courant octobre.

POUR LES EXTERNES ET COMMENSAUX :

⇨ **Avoir son compte de restauration Turboself suffisamment approvisionné (hors demi-pensionnaire et internes) (voir le document « tout savoir sur Turboself »)**.

Pour les paiements par internet, vous devez faire la demande d'un compte TURBO-SELF sur le site du lycée (espace restauration). Dans les 48h, un code d'accès vous sera envoyé à l'adresse mail renseignée sur le dossier d'inscription.

Pour les paiements depuis le lycée par carte bancaire : veuillez vous rendre à la la borne située à l'accueil (Bât A) muni de la carte jeune afin d'approvisionner votre compte.

Pour les règlements par chèque ou espèces, veuillez tenir compte des délais de traitement. Il est demandé d'effectuer un nouveau règlement au minimun deux jours avant le dernier repas consommé. **Un paiement tardif peut ne pas être pris en compte.**

⇨ **Avoir effectué la réservation de son repas au plus tard avant 10h20 le jour du repas**.

⇨ **Eleves externe (avant la rentrée)** : **le compte devra être impérativement provisionné afin de pouvoir bénéficier du restaurant scolaire le jour de la rentrée.**
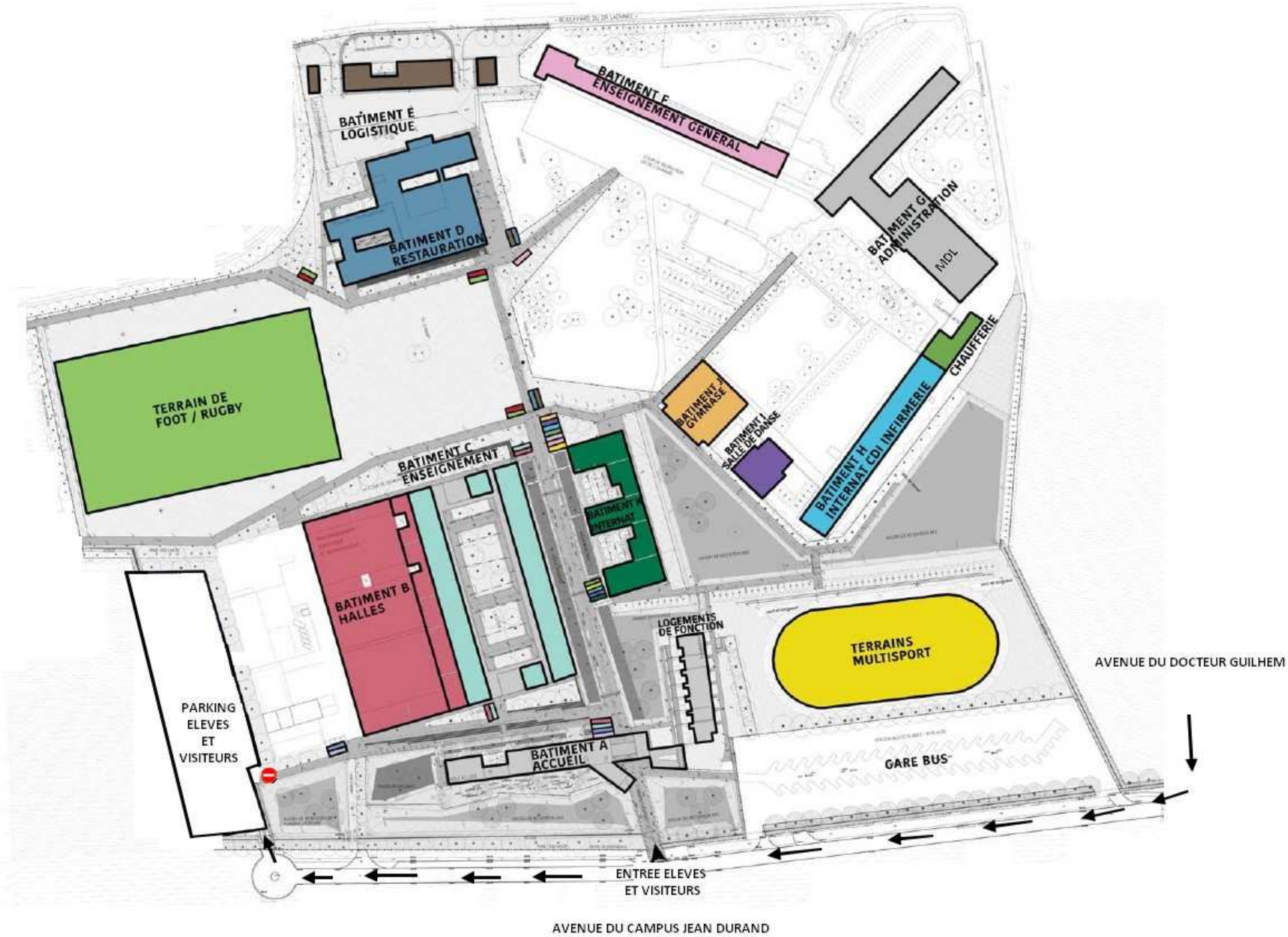
PLAN DU LYCEE GERMAINE TILLION